

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU samedi 25 septembre 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 25 septembre 2021 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, Mme MILLET, M. RECOULES, M. FAUGERE, Mme RIFFET, Mme SARZAUD, M. ELY, Mme MOISAN, Mme BARTH, M. BERTAUD, Mme PIONNEAU

Absents excusés : M. EVRA

Mme LAVOINE pouvoir à M. RECOULES

M. GARDON pouvoir à M. BERTAUD

M. HENTGEN pouvoir à M. ELY

Madame RIFFET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 12 juin 2021, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Suppression du poste de 4^{ème} adjoint au maire, après retrait des délégations

Après des prises de parole de plusieurs élus sur le sujet, Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à la majorité la suppression du poste de 4^{ème} adjoint au maire.

II. Attribution de subvention à l'association l'Auversoise

Suite à la remarque des services du Trésor Public, il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la subvention d'un montant de 1 100.00€ à l'association l'Auversoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil, confirme à l'unanimité l'attribution de la subvention.

III. Création du poste d'agent de maîtrise à temps non complet

Monsieur le Maire explique que suite au souhait d'un agent de diminuer son temps de travail, il y a lieu de modifier ses heures de travail, soit 31h50.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la création du poste.

Questions diverses

M. RECOULES fait état de la proposition du PNR d'intégrer dans le PLU l'interdiction des exhaussements hors construction suite aux interventions consécutives au projet sur la commune de St Hilaire.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies dans la préparation du week-end de la fête d'Auvers et du week-end des journées du patrimoine.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.